



Montreuil, le 11 mars 2019

Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général de La Poste
Président du Groupe La Poste
9 rue du colonel Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale, interprofessionnelle et unitaire du 19 mars 2019, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 19 mars 2019, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel travaillant dans les services de la Poste en intérim ou pour le compte d'une entreprise sous-traitante. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Lundi 18 mars 2019, prise de service des brigades de nuit, au vendredi 22 mars 2019, fin de service des brigades de nuit.

La journée d'action interprofessionnelle s'inscrit contre les réformes successives du gouvernement, notamment sur le droit du travail, de l'indemnisation chômage, de la sécurité sociale et du système de retraite. A contrario, la CGT porte des propositions sur les questions du travail et de son organisation, sur les salaires et le pouvoir d'achat et sur la réduction du temps de travail qui permettent de relancer l'industrie et les services publics. La CGT s'inscrit totalement, avec les postières et les postiers, pour une hausse immédiate du pouvoir d'achat et une revalorisation de salaires, afin de répondre aux besoins des agents, notamment sur le logement, la santé, les loisirs et la liste n'est pas exhaustive.

La CGT FAPT s'inscrit à part entière dans la journée d'action à l'heure où le gouvernement avec La Poste font le choix politique du désengagement de l'Etat en cédant l'actionnariat majoritaire à la Caisse des Dépôts et des Consignations.

La CGT revendique :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution d'une prime exceptionnelle de 1000 €uros pour tous les postiers, l'attribution du 13ème mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction et la revalorisation de l'heure de nuit à 3€
- L'abandon du projet de loi PACTE

- Une réelle politique pour un service public postal du 21^{ème} siècle garantissant l'égalité et l'équité pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire et des droits et garanties de haut niveau pour les postiers et les postières
- Des libertés syndicales reconnues et des droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel (Comité Technique, CHSCT, CAP/CCP...). L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève
- L'instauration à La Poste du principe de l'accord majoritaire
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre

Cette journée sera aussi l'occasion pour les personnels de La Poste d'exiger :

- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, le maintien des salaires et la création d'emplois nécessaires
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail
- Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer une distribution 6 jours/7 avec 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels
- Le respect du J+1 afin de tendre au H+, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département
- Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de la Poste. Cela passe nécessairement par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers et l'embauche par La Poste a minima en CDI à temps complet de tous contrats précaires

Pour la CGT FAPT
 Pascal LE LAUSQUE
 Membre du bureau fédéral

